



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
Compte rendu du bureau du 7 février 2008
dans les locaux du Pays de 14h00 à 16h00

Membres présents :

Mesdames Christine HACQUARD, Isabelle GEORGE et Maud VAN THIEGEM
Messieurs, Hubert LAHAYE et Christophe LEROUGE

Membres excusés :

Monsieur Denis HENRY

1) Compte rendu du Conseil Syndical en date du 24 janvier 2008

La Présidente rappelle brièvement ce qui a été voté lors du dernier Conseil Syndical avant le renouvellement de l'Assemblée : les Comptes Administratifs 2007, les budgets 2008 (Principal et annexe), les renouvellements de postes...l'augmentation de la cotisation, la modification statutaire du SM pour êtres SM fermé afin de prendre des compétences...

Cf le Compte-rendu ci-joint en ANNEXE 1

2) Budget prévisionnel 2008

Concernant le vote du budget primitif du Syndicat Mixte, il est important de préciser que l'article correspondant à « Subvention aux Associations » a été budgété avec 2 000 euros de subvention 2008 du Conseil de Développement.

Le Conseil Syndical devra délibérer pour bien accorder cette subvention mais le bureau devra préparer le budget prévisionnel de fonctionnement afin de justifier cette dépense pour présentation au prochain bureau en préalable à la prochaine Assemblée.

La Présidente fait d'ailleurs le lien avec la modification statutaire votée au Conseil Syndical où le Conseil de Développement fera dorénavant partie du Bureau du Conseil Syndical et ce sera donc elle-même qui sera conviée aux réunions de bureau où on prépare l'ordre du jour de chaque Conseil Syndical.

3) Maison de l'Emploi : appel à candidature pour la représentativité du CdD aux 3 commissions**Présentation du fonctionnement de la MDE lors de la réunion 21 décembre 2007:**

Le Programme d'Actions de la MDE se décline en 3 axes qui donnent chacun lieu à une commission respective. Chaque Commission se réunira au moins une fois par trimestre.

Composée au minimum de 2 élus, 2 techniciens et du Directeur de la MDE, chacune prépare l'évaluation des fiches actions concernées par chacun des axes et propose des pistes d'action qui sont présentées au bureau par le directeur de la MDE.

Suite à ce petit rappel, la Présidente précise qu'elle a fait la demande d'adhésion du Conseil de Développement à l'Association de la MDE, en tant que partenaire associé avec voix consultative au CA.

Mais elle a également demandé à ce que le CdD participe aux 3 commissions de la MDE dont les 1ères réunions auront lieu selon le calendrier suivant :

IERES REUNIONS COMMISSIONS MDE	
AXE	DATE
Accès et retour à l'emploi	Mercredi 27 février 14h à 16h
Observations, anticipation et adaptation du territoire	Judi 28 février 10h à 12h
Création et reprise d'entreprises	Vendredi 29 février 14h à 16h

Dans l'attente de voir s'il y aurait des candidats, la Présidente se rendra aux 2 premières commissions et M. Hubert LAHAYE ira à la dernière.



4) Place et Rôle du CdD

Avec l'arrivée des élections, les élus n'auront pas forcément de disponibilité pour mettre en place les actions prioritaires du Pays suivant la Convention Territoriale.

Le Conseil de Développement peut remobiliser les bonnes volontés, travailler sur ces actions, affirmer son rôle, sa place dans la démarche du Pays.

Pourquoi ne pas organiser des « Café Conversation » tout au long de l'année qui pourraient également se dérouler sur des problématiques telles que le Co-Voiturage...

Afin de lancer cette démarche, les membres du bureau décident d'innover ce concept en organisant un premier « Café Conversation Conseil de Développement » où Adhérents de l'Association, membres du CA, membres des Commissions et les personnes présentes aux Conférences, seront invités.

Ce sera l'occasion de discuter et travailler sur les actions du Pays à mener en priorité en fonction des 5 Axes 2007-2013 :

- 1) Organiser et conduire un projet durable pour l' »environnement et le cadre de vie
- 2) Accompagner les mutations et l'innovation économique en lien avec les ressources naturelles, culturelles et humaines
- 3) Maintenir et développer les services de proximité par et pour les habitants
- 4) Maîtriser la demande d'énergie pour lutter contre le réchauffement climatique
- 5) Tisser du lien, connaître et faire connaître

Ce sera le moment de revoir également le mode de fonctionnement des Commissions en fonction des actions.

5) Projet « Proximités »

Présentation :

La région Lorraine, ainsi que 4 autres régions pilotes (Aquitaine, Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes) se sont rapprochées de la caisse de Dépôts et Consignations en vue de mettre en œuvre une démarche territoriale et les bases d'une **plateforme de services numériques**. La région Lorraine a contacté 4 territoires lorrains afin d'expérimenter cette démarche.

Le Pays de la Déodatie, au regard de son site internet www.deodatie.com a été contacté et a répondu favorablement pour y participer. La plateforme permettrait de réorganiser l'information publique du territoire, moderniser le renseignement usager et faire travailler en réseau les acteurs publics.

Ce programme reflète la volonté d'offrir aux acteurs publics des services numériques leur permettant d'améliorer les services aux citoyens. Les premiers services proposés pourraient être :

- un **annuaire géo-localisé** des services de proximité sur le site internet du territoire
- un **guide papier** pour permettre à tout acteur public local de diffuser à ses usagers une version papier de l'annuaire.

Une réflexion est également engagée avec les régions pilotes et la CDC pour la mise à disposition des territoires d'un outil de veille à destination des élus et des services des collectivités de type Communautés de Communes ou Pays. Sa vocation est de pouvoir donner aisément un accès aux données relatives à la couverture d'un territoire en matière de services de proximités (services publics, pratiques, sociaux, éducatifs, de santé publics, ...).

Après vote du projet par le Conseil Syndical, une convention a été signée avec le CDC. A aujourd'hui, le Pays de la Déodatie a 1 mois pour recueillir un maximum d'informations.

Les typologies à renseigner sont les suivantes : « Service Publics », « Santé Social », « Sport/Loisirs/Culture », « Education » et « Vie Publique » afin que le site soit mis en ligne en même temps que notre site institutionnel.

Certaines Typologies seront renseignées par d'autres institutions et pour celles transmises par le Pays de la Déodatie, nous avons demandé de l'aide auprès des Agents de Développement.

6) Rapport d'Activités 2007

Isabelle GEORGE présente et remet un exemplaire du rapport d'activités 2007 aux personnes présentes. Ce rapport retrace toutes les réunions de bureau, l'Assemblée Générale statutaire et le Conseil d'Administration.

7) Itinéraires de Pays

Point sur le projet qui sera présenté le 4 mars 2008.

L'action avec les 12 jeunes devra se finir au 31 mai 2008.

Afin de préparer ce « Café Conversation », le bureau se réunira à nouveau la semaine d'après.



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA DÉODATIE

CONSEIL SYNDICAL DU 31 JANVIER 2008
COMPTE RENDU

Le Conseil Syndical s'est réuni le jeudi 31 janvier 2008 à 18h à la Mairie de Froisy.

BUDGET PRINCIPAL SYNDICAT MIXTE

Approuvé à l'unanimité du Conseil Syndical le 31/01/2007

	DEPENSES	RECETTES
FUNCTIONNEMENT (* report 2006)	161 472,04 €	780 598,15 €
INVESTISSEMENT (* report 2006)	16 106,25 €	40 123,09 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007
FUNCTIONNEMENT	+ 32 817,21		- 21 748,11 €	- 61 081,71 €
INVESTISSEMENT	- 15 029,63	22 329,63	+ 21 518,04 €	+ 10 809,14 €

Approuvé à l'unanimité des décisions de résultat de l'exercice 2007.
Après avoir approuvé le plan de budget annexé au 2007, sur proposition du Président, le Conseil Syndical a décidé de voter le budget 2008 par chapitre, report pour le compte 2006, et de voter le budget 2008 par chapitre, report pour le compte 2006, et de voter le budget 2008 par chapitre, report pour le compte 2006.

- affectation de l'excédent d'exercice 2007 au compte 061, recette de la section d'investissement pour un montant de 20 888,17 euros.
- affectation du déficit de fonctionnement 2007 au compte 062, recette de la section d'investissement pour un montant de 41 308,78 euros.

BUDGET ANNEXE LEADER +

Approuvé à l'unanimité du Conseil Syndical le 31/01/2007

	DEPENSES	RECETTES
FUNCTIONNEMENT (* report 2006)	314 388,45 €	617 158,41 €
INVESTISSEMENT	59 513,59 €	59 513,59 €

	Résultat à la clôture de l'ex. précédent	Résultat de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007
FUNCTIONNEMENT	- 59 479,28 €	152 447,98 €	193 113,44 €

Approuvé à l'unanimité des décisions de résultat de l'exercice 2007.

Après avoir approuvé le plan de budget annexé au 2007, le Conseil Syndical a décidé de voter le budget 2008 par chapitre, report pour le compte 2006, et de voter le budget 2008 par chapitre, report pour le compte 2006.

APPEL DE COTISATION 1988

Le Président propose de faire cotisation à 1,50 euro par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, avec 7 absents, a décidé de voter le budget 2008 par chapitre, report pour le compte 2006, et de voter le budget 2008 par chapitre, report pour le compte 2006.

	DEPENSES	RECETTES
FUNCTIONNEMENT	440 472 14,4	440 472 14,4
INVESTISSEMENT	28 781 95,6	28 781 95,6

Le Président certifie l'adoption de la présente délibération des comptes rendus de la date de réception en Sous-Préfecture.

ANNEXE I



REQUÊTE - SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA DÉODATIE

- 5 SEP 2008

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-DIE DES VOSGES

BUDGET ANNEXE LEADER +

Le Président propose le budget annexé Leader + 2008 du Syndicat Mixte, remis aux participants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2008 par chapitre, report pour le compte 2006.

	DEPENSES	RECETTES
FUNCTIONNEMENT	155 703,08 €	731 162,08 €

Le Président certifie l'adoption de la présente délibération des comptes rendus de la date de réception en Sous-Préfecture.

DEMANDE DE SUBVENTION 1988 (ETAT, REGION, DEPARTEMENT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents propose au Président de solliciter l'aide de l'Etat, de la Région et du Département et de signer les protocoles correspondants.

CDSP RENEUVELLEMENT DU POSTE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, sur proposition du Président, ont décidé de renouveler le poste de gestionnaire pour un an à compter du 01/09/2008 et de voter le budget 2008 par chapitre, report pour le compte 2006, et de voter le budget 2008 par chapitre, report pour le compte 2006.

POSTE DE GESTIONNAIRE LEADER+ / RENEUVELLEMENT DU POSTE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, sur proposition du Président, ont décidé de renouveler le poste de gestionnaire pour un an à compter du 01/09/2008 et de voter le budget 2008 par chapitre, report pour le compte 2006, et de voter le budget 2008 par chapitre, report pour le compte 2006.

- Dans le cas de renouvellement du poste de gestionnaire, le Président propose de solliciter l'aide de l'Etat, de la Région et du Département et de signer les protocoles correspondants.

- Dans le cas de renouvellement du poste de gestionnaire, le Président propose de solliciter l'aide de l'Etat, de la Région et du Département et de signer les protocoles correspondants.

VALIDATION DU DOSSIER DE L'APPEL A CANDIDATURE LEADER

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, sur proposition du Président, ont décidé de valider le dossier de candidature pour l'appel à candidature Leader+ 2008.

VALIDATION DES DECISIONS DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER+ N°1

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, sur proposition du Président, ont décidé de valider les décisions du Comité de Programmation Leader+ N°1 de 15 janvier 2008.

MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE

Le Président propose le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Déodatie, remis aux participants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, sur proposition du Président, ont décidé de valider le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Déodatie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, sur proposition du Président, ont décidé de valider le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Déodatie.



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA DÉODATIE

Le Président propose le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Déodatie, remis aux participants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, sur proposition du Président, a décidé de valider le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Déodatie.

DIAGNOSTIC ENERGÉTIQUE DES COMMUNES DE PLUS DE 2000 HABITANTS

Le Président propose le projet de diagnostic énergétique des communes de plus de 2000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, sur proposition du Président, a décidé de valider le projet de diagnostic énergétique des communes de plus de 2000 habitants.

MOTION RELATIVE À LA CIRCULATION DES POIDS LOURDS DANS LE MASSIF VOSGIEN ET LE TERRITOIRE DU PAYS

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, sur proposition du Président, a décidé de valider la motion relative à la circulation des poids lourds dans le massif vosgien et le territoire du Pays de la Déodatie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, sur proposition du Président, a décidé de valider la motion relative à la circulation des poids lourds dans le massif vosgien et le territoire du Pays de la Déodatie.

Le Président propose le projet de motion relative à la circulation des poids lourds dans le massif vosgien et le territoire du Pays de la Déodatie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, sur proposition du Président, a décidé de valider la motion relative à la circulation des poids lourds dans le massif vosgien et le territoire du Pays de la Déodatie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, sur proposition du Président, a décidé de valider la motion relative à la circulation des poids lourds dans le massif vosgien et le territoire du Pays de la Déodatie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, sur proposition du Président, a décidé de valider la motion relative à la circulation des poids lourds dans le massif vosgien et le territoire du Pays de la Déodatie.

- 1. Faire respecter la réglementation par des contrôles effectués par les services de l'Etat et les services de la Préfecture.
- 2. Mettre plus rapidement l'ensemble des communes du massif vosgien dans le champ de l'axe de développement.
- 3. Mettre d'urgence une solution de financement de l'axe de développement.
- 4. Mettre d'urgence une solution de financement de l'axe de développement.
- 5. Respecter les contraintes environnementales liées à la circulation des poids lourds dans le massif vosgien et le territoire du Pays de la Déodatie.
- 6. Mettre d'urgence une solution de financement de l'axe de développement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, sur proposition du Président, a décidé de valider la motion relative à la circulation des poids lourds dans le massif vosgien et le territoire du Pays de la Déodatie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, sur proposition du Président, a décidé de valider la motion relative à la circulation des poids lourds dans le massif vosgien et le territoire du Pays de la Déodatie.

REQUÊTE - 5 SEP 2008 - SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA DÉODATIE

Le Président C. JACQUOT